

*Charte d'engagement*  
*« une plage sans déchet plastique »*

*Charte d'engagement des communes littorales éco-exemplaires*

Les plastiques, et plus particulièrement les déchets d'emballages en plastique comme les sacs à usage unique sont, et de loin, les déchets les plus répandus dans l'environnement marin. On estime à environ 80% la proportion des déchets en mer provenant de la terre. Certains de ces déchets se fragmentent en microplastiques se propageant sur de longues distances. Quelles que soient leurs tailles, ils constituent un fléau pour nos océans. Pour réduire drastiquement l'arrivée de ces déchets dans la mer et préserver les écosystèmes marins et littoraux, sources de vie, l'engagement de tous est essentiel. Le Plan biodiversité fixe d'ailleurs un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025.

« Les déchets plastiques polluent les océans, et pourtant, c'est sur la terre ferme qu'il faut agir ».

Cela passe notamment par la gestion de l'interface terre-mer et plus particulièrement à la gestion des plages, milieux sensibles et attractifs qui accueillent une biodiversité à la fois riche et fragile, jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les risques côtiers. Elles offrent également un lieu de détente et de loisirs accessible à tous.

Une norme ISO13009 adoptée en 2015 « Tourisme et services connexes – Exigences et recommandations pour les opérations de plage » permet déjà aux professionnels du tourisme, propriétaires d'hôtel, constructeurs-promoteurs et collectivités locales de valoriser leurs actions en faveur d'une gestion et d'un aménagement durables des plages.

Il est aujourd'hui vital d'intensifier les efforts réalisés en favorisant un engagement collectif pour limiter l'arrivée de déchets plastiques dans le milieu marin.

C'est pourquoi, le ministère de la transition écologique et solidaire propose aux communes littorales engagées dans cette démarche de signer cette charte. Elle compte 3 domaines d'actions et 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien.

Pourquoi adhérer à la charte ?

- pour préserver l'environnement et protéger la biodiversité ;
- pour réduire l'utilisation du plastique, améliorer son recyclage et limiter son rejet et son impact dans la nature ;
- pour valoriser l'image des communes soucieuses de préserver l'environnement ;
- pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers de la mer sur les impacts des déchets plastiques ;
- pour améliorer l'accueil touristique et l'attractivité des plages.

Le niveau de la charte est défini par le nombre d'engagements mis en œuvre parmi les 15 proposés et pris dans chacun des 3 domaines d'actions : sensibilisation, prévention/réemploi et collecte/nettoyage afin que l'ensemble des leviers soient mobilisés.

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
5 engagements réalisés	10 engagements réalisés	15 engagements réalisés

Cette liste d'engagement n'est pas exhaustive. Vous pouvez en proposer de nouveaux que vous trouvez pertinents.

En signant cette charte, la commune :

- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur d'« une plage sans déchets plastiques », notamment à travers le portail « Biodiversité Tous vivants » qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- autorise le ministère de la transition écologique et solidaire à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre d'« une plage sans déchets plastiques » afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
- s'engage à communiquer sur la démarche « une plage sans déchets plastiques » au travers des outils de communication dont elle dispose notamment par l'intermédiaire de son site Internet et de son bulletin municipal.

### *Les 15 engagements de la charte « une plage sans déchet plastique »*

Actions de « sensibilisation » :

- Engagement n°1 : Mettre en place une information tout public aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes (panneaux) relative aux principaux déchets retrouvés sur les plages (mégots, emballage, flacons de produits de bronzage, bâtonnets, etc) et leur impact sur le milieu marin.
- Engagement n°2 : Informer les usagers du lieu où les déchets doivent être triés et jetés (panneaux, affichage, presse locale).
- Engagement n°3 : Sensibiliser les enfants aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- Engagement n°4 : Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique (hôtels, campings, etc.) et des loisirs nautiques (clubs, plaisance, capitainerie, etc.) aux bonnes pratiques.
- Engagement n°5 : Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer dès à présent de sacs, pailles, gobelets ; couverts et autres contenant en plastique à usage unique, de ballons et de jouets volants.

Actions de prévention des déchets, de promotion du réemploi et de matériaux adaptés pour les équipements de plage :

- Engagement n°6 : si des événements ou démarches promotionnelles sont organisés sur les plages, intégrer l'obligation qu'ils soient « zéro plastique » dans les cahiers des charges ou dans les conditions d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation (gobelets et vaisselles réutilisables, lutte contre les mégots, diffuser des cendriers de poche, interdire les goodies et les objets publicitaires à usage unique, etc).
- Engagement n°7 : mettre en place une expérimentation de consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires (éco-cup, boîte à sandwich, etc).

- Engagement n°8 : Proposer des animations type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- Engagement n°9 : Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts plastiques jetables et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- Engagement n°10 : Promouvoir l'utilisation de matériaux durables (bois, paille, osier, rotin, toile, etc) dans les installations présentes sur les plages (restaurants, mobilier de plage, clubs enfants ou sportifs, etc) afin de limiter la présence de matériaux plastiques, favoriser une meilleure intégration paysagère et la réversibilité des installations. Préférer les toiles tendues, canisses, ganivelles et brandes de bruyère.

#### Actions de « tri – collecte – ramassage et nettoyage de la plage »

- Engagement n°11 : Promouvoir/organiser des événements citoyens pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).
- Engagement n°12 Equiper l'entrée/ sortie des plages de containers de tri (éviter les poubelles sur la plage) et les poubelles de couvercles aux abords des plages pour éviter la dispersion des déchets.
- Engagement n°13 : Mettre en place une fréquence de ramassage adaptée à la vitesse de remplissage des poubelles.
- Engagement 14 : Pratiquer le nettoyage raisonné des plages qui implique un nettoyage manuel sur les plages naturelles et de restreindre le nettoyage mécanique aux plages urbaines.
- Engagement 15 : former 30% du personnel chargé de l'entretien des plages au nettoyage manuel ou raisonné des plages.

*SIGNATURE DE LA CHARTÉ*  
*pour une plage sans déchet plastique.*

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, AVEC NOTRE SIGNATURE, NOUS :

- Adhérons à la charte pour une plage sans déchet plastique ;
- Nous engageons à mettre en place des indicateurs de suivi et communiquer les résultats

SIGNATURE

- NOM, prénom :
- Fonction du signataire :
- Administration ou organisme local :
- Prends les engagements suivants :
- Lieu et date de signature :
- SIGNATURE

Les indicateurs de suivi

Pour évaluer la démarche, des indicateurs de suivi sont proposés. Ils permettent de fixer des objectifs et d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre. Ils feront l'objet d'un bilan qui sera transmis au ministère de la transition écologique et solidaire à la fin de la saison estivale.

.Actions de « sensibilisation »

- Indicateur 1 : Présence ou absence de panneaux et d'affichage.
- Indicateur 2 : Présence ou absence de panneaux et d'affichage, nombre d'action de communication.
- Indicateur 3 : indicateur : nombre d'intervention en milieu scolaire et extra-scolaire.
- Indicateur 4 : nombre de réunions d'information.
- Indicateur 5 : nombre de commerçants engagés dans la démarche.

Actions de promotions des objets réutilisables

- Indicateur 6 : nombre d'évènements conformes au zéro déchet plastique
- Indicateur 7 : Présence ou absence d'expérimentation.
- Indicateur 8 : nombre de jours d'animation par mois et/ou nombre de fontaines installées.
- Indicateur 9 : nombre de commerçants engagés dans la démarche.
- Indicateur 10 : nombre de commerçants engagés dans la démarche.

Actions de « tri – collecte – ramassage et nettoyage des plages »

- Indicateur 11 : Nombre d'opérations de nettoyage.
- Indicateur 12 : absence / présence de containers.
- Indicateur 13 : bilan du ramassage par la commune
- Indicateur 14 : bilan du nettoyage par la commune.
- Indicateur 15 : % des agents formés au nettoyage manuel des plages.